

**N° 13/4.15**

**[PRÉAVIS N° 13/3.15](#)**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 277'000.00 TTC POUR DIVERS TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ET D'ENTRETIEN AINSI QUE DU CHANGEMENT DE DEUX CLOISONS MOBILES DANS LES FOYERS DE BEAUSOBRE IV**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission du Conseil communal, formée de Mmes Sylviane TRUDU, Catherine HODEL (excusée), Dominique KUBLER-GONVERS, Sylvie POUSAZ, ainsi que de MM. Joseph WEISSEN, Romain BLUM et Xavier DURUSSEL, président rapporteur, s'est réunie lundi 9 mars 2015 dans les locaux de l'administration du Théâtre à Beausobre.

Nous remercions MM. Denis PITTET, municipal, Marc-André GREMION, chef de service et Mme Roxane AYBEK, directrice du Théâtre de Beausobre, pour leurs explications et les réponses aux questions.

## **1 PRÉAMBULE**

Rappelons qu'une étude approfondie pour planifier l'évolution du site de Beausobre est en cours et qu'un rapport pourrait être présenté au Conseil communal avant l'été 2015. Dans le cadre de cette étude, un ingénieur spécialiste a effectué un audit pour l'analyse de protection incendie. La commission a eu la possibilité de lire ce rapport détaillé d'une quarantaine de pages. Il ressort de ce document qu'un certain nombre de travaux ne peuvent pas attendre, il convient de les faire au plus vite.

De plus, pour garantir l'utilisation des foyers, et pour éviter de faire deux préavis distincts, la Municipalité a intégré dans un même préavis le remplacement des cloisons mobiles avec les travaux de mise en conformité.

La commission a eu la possibilité de poser nombre de questions qui ne seront pas détaillées ici, mais dont vous avez la synthèse.

## **2 CLOISONS MOBILES DES FOYERS (CHF 136'000.00 + CHF 45'000.00)**

La première vocation des foyers est l'utilité publique. Les locations à des privés sont secondaires. Cependant, elles représentent des opportunités d'activités pour Morges intéressante ainsi que des revenus directs. Les problèmes actuels empêchent l'utilisation complète des locaux. Une baisse de la fréquentation, et donc des revenus, est prévisible sans pour autant qu'elle soit déjà chiffrable. Et ce d'autant plus que la location des foyers durant les travaux ne sera pas non plus aisée. Les services du théâtre ont fait au mieux pour louer les locaux et déplacer dans d'autres salles les activités qui pouvaient l'être. Il est précisé que le foyer V n'est plus louable depuis le début de l'année 2015, il sert uniquement de voie de secours des foyers I, II, III et IV.

En termes d'agenda, il faut compter avec 8 semaines de délai de livraison pour les parois mobiles. La Municipalité espère pouvoir faire ces travaux durant l'été 2015, période de moindre fréquentation des foyers.

Présenté séparément de la mise en conformité des locaux, ce projet n'aurait pu l'être que le mois passé, autrement dit, n'impactant pas la réalisation des travaux.

### 3 MISE EN CONFORMITÉ DES LOCAUX (CHF 96'000.00)

Les normes ECA ont changé, à la baisse, au 1<sup>er</sup> janvier 2015. La Municipalité a attendu l'entrée en vigueur de ces nouvelles directives pour établir le préavis qui nous concerne. La loi impose l'audit par un expert neutre pour l'évaluation des travaux. BG Ingénieurs Conseils SA (expert mandaté par la Municipalité de Morges) a rendu son rapport au 30 janvier 2015 ce qui a permis à la Municipalité de présenter le préavis en mars 2015.

Il est à noter que toutes les recommandations du bureau d'étude ne seront pas appliquées. Seules les prioritaires, à savoir celles qui sont obligatoires pour poursuivre l'utilisation des locaux de manière sécurisée, seront effectuées prochainement. Le reste des recommandations incluses dans le rapport de rénovation et de transformation pour l'immeuble Beausobre IV seront réalisées à l'horizon 2018-2020.

Les travaux de mise en conformité réalisés cet été ne seront pas impactés par les futurs réaménagements. Ils seront tous conservés.

Un responsable sécurité a été nommé, en la personne de M. Jacques Schneider, et sera formé en conséquence. De plus, des formations pour le personnel ainsi que des exercices d'évacuation sont prévus.

Aucune subvention n'est applicable pour ces travaux.

### 4 CONCLUSION

Il apparaît évident à la commission, au vu des chiffres qui lui ont été présentés, et au vu des coûts des travaux, que les parois amovibles, même si elles devaient disparaître dans les rénovations futures, seraient amorties. Sans compter que la location de ces foyers est une activité importante pour la commune et qu'il faut en assurer un fonctionnement optimal.

Quant aux travaux de mise en conformité, c'est sans une hésitation, et après avoir pris connaissance du rapport d'audit de protection d'incendie, que la commission les juge indispensables.

De plus, au vu des changements de réglementations, il aurait été beaucoup plus coûteux de faire les travaux quelques mois plus tôt (avant le 01.01.2015).

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission accepte le rapport.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 277'000.00 TTC pour divers travaux de mise en conformité et d'entretien ainsi que du changement de deux cloisons mobiles dans les Foyers de Beausobre IV;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 55'400.00 par année, à porter en comptes dès le budget 2016.

au nom de la commission  
Le président rapporteur

Xavier Durussel

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 1<sup>er</sup> avril 2015.**